



## JE PARTICIPE À UNE COMPÉTITION NATIONALE À L'ÉTRANGER, AI-JE DES OBLIGATIONS ?

En tant que licencié FFSA, de niveau « national » ou « international », vous pouvez, sous certaines conditions, participer à une **compétition nationale** à l'étranger (inscrite au calendrier d'une autorité sportive nationale reconnue par la FIA) si et seulement si vous disposez d'une autorisation préalable de la FFSA. **À défaut d'autorisation**, vous ne bénéficierez pas de la couverture assurantielle rattachée à votre licence et ce, même dans l'hypothèse où votre engagement aurait été accepté par l'organisateur de la compétition.

A noter que les licencié(e)s internationaux disposent d'une autorisation permanente – mentionnée au dos de la licence – **valable uniquement** pour participer aux compétitions internationales (inscrites au calendrier de la FIA).

***Il est donc indispensable qu'avant de s'engager dans une compétition nationale à l'étranger, le licencié se renseigne sur les conditions de participation afin d'obtenir l'autorisation de la FFSA.***

**i** Pour obtenir une autorisation, vous devez remplir le document « demande d'autorisation de participer à une épreuve nationale à l'étranger » que vous pouvez télécharger ci-dessous. Ce document est également disponible sur votre espace-licencié et sur le site internet FFSA. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives afin que la FFSA puisse délivrer l'autorisation.

## [TÉLÉCHARGER LA DEMANDE D'AUTORISATION](#)

Les demandes complètes doivent être adressées à l'adresse suivante : [service.licences@ffsa.org](mailto:service.licences@ffsa.org)

### TABLEAU DE SYNTHESE

	LICENCIÉ(E) FFSA « RÉGIONAL »	LICENCIÉ(E) FFSA « NATIONAL »	LICENCIÉ(E) FFSA « INTERNATIONAL »
<b>COMPÉTITION NATIONALE À L'ÉTRANGER</b>	(IL FAUT, À MINIMA, UNE LICENCE NATIONALE)	(AVEC AUTORISATION DE LA FFSA)	(AVEC AUTORISATION DE LA FFSA)
<b>COMPÉTITION INTERNATIONALE</b>	(IL FAUT ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE INTERNATIONALE)	(IL FAUT ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE INTERNATIONALE)	(AUTORISATION PERMANENTE)

